

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AVRIL 2019**

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de 10 conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du Conseil municipal de ce jour.

Sont absents excusés :

- Marc AMARGER a donné pouvoir à Claude MACCHABÉE
- Stéphane ROUVET
- Isabelle DESRIVIERS
- Nathalie DI LEONARDO
- Eric ANDOCHE

Monsieur le Maire donne lecture du registre des délibérations du Conseil municipal du 12 avril 2019.  
Le compte-rendu de cette dernière séance est adopté à l'unanimité

Jacques CARTERON est désigné secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire exprime sa satisfaction et sa gratitude :

- Au Comité des associations et à tous ceux qui ont œuvré à la réussite du vide-greniers par la qualité du service assuré le dimanche ainsi que pour l'avant et l'après jour J.
- A tous les habitants qui se sont mobilisés pour les journées citoyennes, à ceux qui ont travaillé et à ceux qui nous ont régales. Notre nouveau public demande qu'on améliore l'organisation et la diversité des travaux à programmer.

### **1 - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE À LA RENTRÉE 2019-2020**

Comme nous en avons parlé au précédent Conseil, dans le cadre de la libre administration de notre collectivité territoriale, si nous souhaitons modifier l'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée, nous devons transmettre à la DDEE (Direction Départementale de l'Éducation et de l'Enseignement) la délibération du Conseil accompagnée de l'avis du Conseil d'école pour le 3 mai 2019.

L'avis du Conseil d'école est connu depuis la réunion du 11 avril en présence de Mme AMBROISE, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Mmes MAC DONALD et GAMBERRA, Professeures, Mmes GROSBETTY et BOIVIN, représentantes des parents d'élèves, M. DA COSTA, représentant suppléant (sans droit de vote), M. PRADIER, Maire et M. PEJOUX, adjoint.

Les représentants de parents d'élèves avaient lancé une enquête avec une proposition d'horaire pour revenir à 4 jours.

- Matin : 8h45-12h15 soit 3h30
- Après-midi : 14h00-16h30 soit 2h30

Monsieur le Maire avait indiqué que cette proposition se coordonnait avec le retour aux 4 jours voté par le Conseil municipal de Vic-le Comte avec un décalage d'¼ d'heure le matin et le midi.

Les réponses de l'enquête :

23 questionnaires distribués et 21 réponses

- 13 pour 4 jours
- 6 pour 4,5 jours
- 2 autres propositions

Le 11 avril le Conseil d'école a voté avec les résultats suivants : 6 votants

- 5 pour 4 jours
- 1 abstention

VOTE : Résultat de la délibération du Conseil municipal : 10 pour 4 jours et 1 abstention.

Les avis et la délibération seront envoyés à la DDEE dès le 30 avril pour entériner le passage à 4 jours à la prochaine rentrée scolaire.

Concernant la cantine et la garderie, une réflexion est lancée sur la mise en place de la facturation mensuelle en lieu et place de la régie.

C'est une demande formulée par les représentants de parents d'élèves et qui simplifierait le travail de secrétariat de mairie. Le trésorier-comptable est prêt à nous indiquer la marche à suivre.

La facturation mensuelle permettrait le paiement par chèque, par prélèvement ou en ligne : une simplification également pour les familles.

Autre question abordée : le découpage horaire des temps de garderie. Actuellement il est divisé en tranches de  $\frac{3}{4}$  d'heure, 2 le matin et 3 le soir + 15 mn. L'amplitude quotidienne de 7h30 à 18h30 ne sera pas modifiée. Mais avec les nouveaux horaires il faudra envisager un autre découpage avec 1h15 le matin et 2h le soir. A étudier pour la tarification à la rentrée.

## **2 – OPPOSITION AU TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers une délibération proposée par Mond'Arverne pour s'opposer au transfert de la compétence assainissement. Il faut noter que la communauté de communes n'a pas réellement préparé le passage de cette compétence et que cette proposition est loin de faire l'unanimité des 28 communes concernées. De plus il faudra peut-être attendre 2026 pour ce transfert.

Actuellement le service d'entretien et de surveillance des installations d'assainissement est assumé par M. Jean-Claude MARTINROCHE. Mais il souhaite cesser cette activité à la fin de l'année.

La Société SUEZ nous fait des propositions :

1 – prestation simple comprenant l'entretien technique des installations. Coût = 2 272 € /an

2 – prestation complète avec contrôle hebdomadaire. Coût = 5 387 € /an.

La 1<sup>ère</sup> solution semble plus appropriée à notre budget.

Nous sommes en attente d'une 2<sup>e</sup> proposition avec chiffrage du SMVVA (Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon).

Une discussion s'engage au sein du Conseil sur la proposition de Mond'Arverne et sur l'opportunité du transfert de compétence.

VOTE : 8 voix pour l'opposition au transfert, 3 contre

## **3 - QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Tarif de la salle polyvalente pour les associations extérieures.**

Actuellement le tarif de la salle polyvalente pour les associations des communes ex ACC est de 280 €. La communauté de communes s'étant élargie, la question se pose pour le tarif à appliquer aux autres communes de la nouvelle communauté et éventuellement extérieures. Après discussion et dans un esprit d'ouverture et de simplification, il est décidé d'appliquer le même tarif à toute association extérieure à la commune, soit 280 €. Il est entendu qu'il incombe au gestionnaire de la salle de juger de l'opportunité des demandes.

### **b) Droit de préemption sur des parcelles de la Forêt de la Comté.**

Monsieur le Maire a reçu un courrier de M. Jean-Yves GOUTTEBEL concernant la demande de droit de préemption par le Conseil départemental présentée par Mme Emmanuelle TEXIER. Cela concerne une zone de 80 ha mitoyenne avec la partie de la forêt propriété du Conseil départemental. L'objectif est de constituer une zone tampon pour la préservation des espèces.

A ce jour le droit de préemption n'est pas instauré, le Conseil municipal n'ayant pas délibéré sur le sujet.

### **c) Demande d'achat de la parcelle ZH 160**

Mme PERRON de Fontcrépon souhaite faire l'acquisition de la parcelle communale ZH 160 située à la sortie de Fontcrépon près du pylône de télécommunication avec le projet de créer un camping avec 3 yourtes auquel s'ajouterait un accueil de chevaux. La création se ferait dans un souci de préservation de l'environnement et de l'écosystème.

Le règlement de notre PLU actuel n'autorise pas de construction dans les zones agricoles dont fait partie la ZH 160. Il faut attendre les résultats du PLUI (intercommunal) en cours d'élaboration. Il incombe aux services de Mond'Arverne de donner un cette réponse.

#### **d) FIC**

Le Fonds d'Intervention Communal (FIC) 2019 a été accepté. Il s'agit maintenant de demander des devis pour les travaux prévus. Nous en avons obtenu pour les travaux de rafraîchissement des façades de la salle polyvalente.

#### **e) PLUI**

Dans le cadre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), des ateliers « définition des zones U et AU » ont eu lieu en mars 2019. Des cartographies ont alors été élaborées avec les services de Mond'Arverne Communauté. Des modifications de zonage sont encore à envisager sur notre commune afin de créer de nouvelles surfaces constructibles et d'adapter les surfaces constructibles existantes.

#### **f) Emploi du temps des agents communaux**

Dès le 2 mai 2019, M. Christophe MAGAUD va prendre ses fonctions d'employé communal en tant qu'Agent territorial. Mme Frédérique RIBOULET sera de retour à l'école et à la cantine-garderie à mi-temps.

#### **g) Aménagement du « Point lecture » dans le nouvel espace multimédia**

Dès que l'installation téléphone et internet sera opérationnelle dans la salle multimédia (ancienne classe des grands) le point-lecture installé dans l'espace modulaire depuis plusieurs années pourra investir le nouveau local.

#### **h) Collecte des ordures ménagères**

Les collectes des mercredis 1<sup>er</sup> mai et 8 mai seront avancées aux mardis précédents. A noter qu'à partir de la 3<sup>e</sup> semaine de mai, les déchets résiduels (bacs gris), recueillis le mercredi seront désormais ramassés le vendredi de chaque semaine. Première collecte : VENDREDI 17 MAI.

#### **i) Élections européennes**

Il y aura un seul tour : **DIMANCHE 26 MAI**

A Yronde et à Buron, les bureaux seront ouverts de 8h à 18h. A Yronde le bureau sera situé dans la salle du Conseil.

#### **j) Cérémonies du 8 mai**

Comme à l'accoutumée, les habitants de la commune sont invités à se rassembler devant la mairie à 11h15 pour le départ du défilé vers le Monument aux Morts à 11h30.

Les élèves de l'École Simone Veil sont particulièrement attendus pour célébrer l'Armistice de la guerre 39-45.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au **mardi 28 mai 2019**.